



T

H

É

M

A

Essentiel



# La précarité énergétique en 2021 : une hausse limitée par le chèque énergie

MARS 2023

En 2021, avant prise en compte du chèque énergie, 11,9% des ménages sont en situation de précarité énergétique, soit une hausse de 1,4 point (environ 440 000 ménages) par rapport à 2020.

Cette hausse s'explique d'une part par des températures hivernales 2021 plus proches des normales saisonnières, les ménages ayant ainsi utilisé davantage le chauffage qu'en 2020. La consommation moyenne d'énergie par logement corrigée de la météo est en revanche en recul en raison d'une période de confinement plus courte et allégée.

Elle s'explique d'autre part par une « perte de pouvoir d'achat énergétique » des ménages, à la suite de la hausse des prix des énergies, atténuée toutefois par les dispositifs de soutien aux revenus destinés à amortir les effets de la crise sanitaire en 2021.

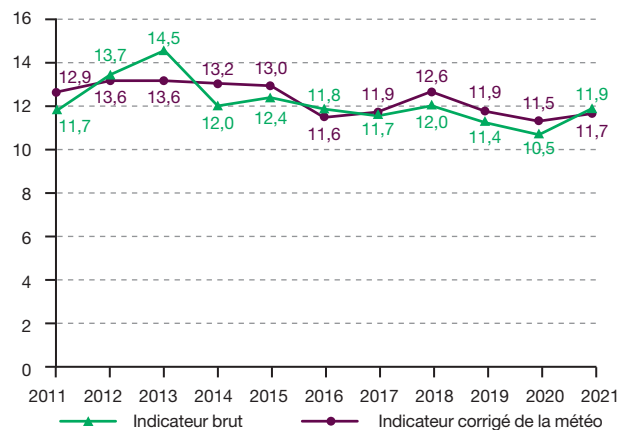
Le chèque énergie et le chèque énergie exceptionnel de décembre 2021 permettent aussi de limiter cette hausse et de ramener le taux de précarité à 9,4% (contre 8,9% en 2020 avec chèque).

**L'INDICATEUR DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE HORS CHÈQUE ÉNERGIE EST EN HAUSSE, POUR PARTIE EN RAISON DE LA MÉTÉO**

En 2021, 11,9% des ménages vivant en France métropolitaine, soit 3,4 millions de ménages, sont en situation de précarité énergétique (graphique 1). L'indicateur « brut » de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique (voir encadré)

augmente ainsi de 1,4 point par rapport à 2020 [1]. L'indicateur « brut » de précarité énergétique retrouve ainsi des niveaux proches de la période 2016-2019 où il atteignait en moyenne 11,7%.

**Graphique 1 : évolution de l'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique**  
En %



Note de lecture : en 2021, l'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique s'élève à 11,9%. Corrigé de l'effet météo, il est égal à 11,7%.  
Champ : France métropolitaine, hors ménages étudiants.  
Source : CGDD, modèle Prometheus 2023

ENCADRÉ

## L'indicateur de précarité énergétique basé sur le taux d'effort énergétique

La précarité énergétique touche les ménages qui « éprouvent dans leur logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'habitat » (loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II »). L'un des principaux indicateurs de la précarité énergétique définis par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est basé sur le taux d'effort énergétique (TEE). Ce taux d'effort énergétique est le ratio des dépenses d'énergie dans le logement sur le revenu du ménage. Les ménages en précarité énergétique au sens du TEE sont ceux qui appartiennent aux 30% des ménages les plus modestes et dont le TEE dépasse 8%. La part des ménages en précarité énergétique est estimée annuellement par le Commissariat général au développement durable (CGDD) à l'aide du modèle « Prometheus ». D'autres indicateurs de mesure de la précarité énergétique existent, en particulier celui du « froid ressenti ». Il vise à appréhender la situation de ménages qui s'imposent des restrictions de chauffage afin de réduire leurs factures et peuvent ainsi échapper à l'indicateur basé sur le taux d'effort. Au niveau européen, on peut suivre aussi la capacité des ménages à maintenir une température adéquate dans leur logement : 6,9% des ménages européens s'en déclaraient incapables en 2021 (6% en France).

## La précarité énergétique en 2021 : une hausse limitée par le chèque énergie

### LES TEMPÉRATURES HIVERNALES 2021 ONT ÉTÉ EN MOYENNE PLUS CONFORMES À LA NORMALE

L'augmentation de l'indicateur brut de de précarité énergétique est principalement due à la météo. En effet, l'utilisation du chauffage, représentant 60 % des dépenses énergétiques annuelles du logement, varie chaque année en fonction des températures hivernales. Or, après une année 2020 la plus chaude jamais mesurée en France et parmi les trois années les plus chaudes dans le monde, l'année 2021 a été en moyenne proche des normales saisonnières. Les températures ont été, en particulier, moins clémentes durant les périodes de la « saison de chauffe », période de l'année qui va par convention de janvier à mai et d'octobre à décembre. Avril 2021 a été en particulier marqué par des épisodes de gel tardif et mai a été le deuxième mois de mai le plus froid depuis 2000 [2]. Par conséquent, l'indicateur « corrigé de la météo », qui neutralise l'effet de la météo sur les consommations liées au chauffage, n'augmente que très modérément : 11,7 % en 2021 contre 11,5 % en 2020.

### LA REPRISE ÉCONOMIQUE ET LES TENSIONS SUR LES MARCHÉS DES ÉNERGIES ONT INDUIT UNE HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Les prix hors taxes (HT) des énergies du logement contribuent également à hauteur de 1,4 point à la hausse de la précarité énergétique corrigée de la météo (graphique 2). En effet, en

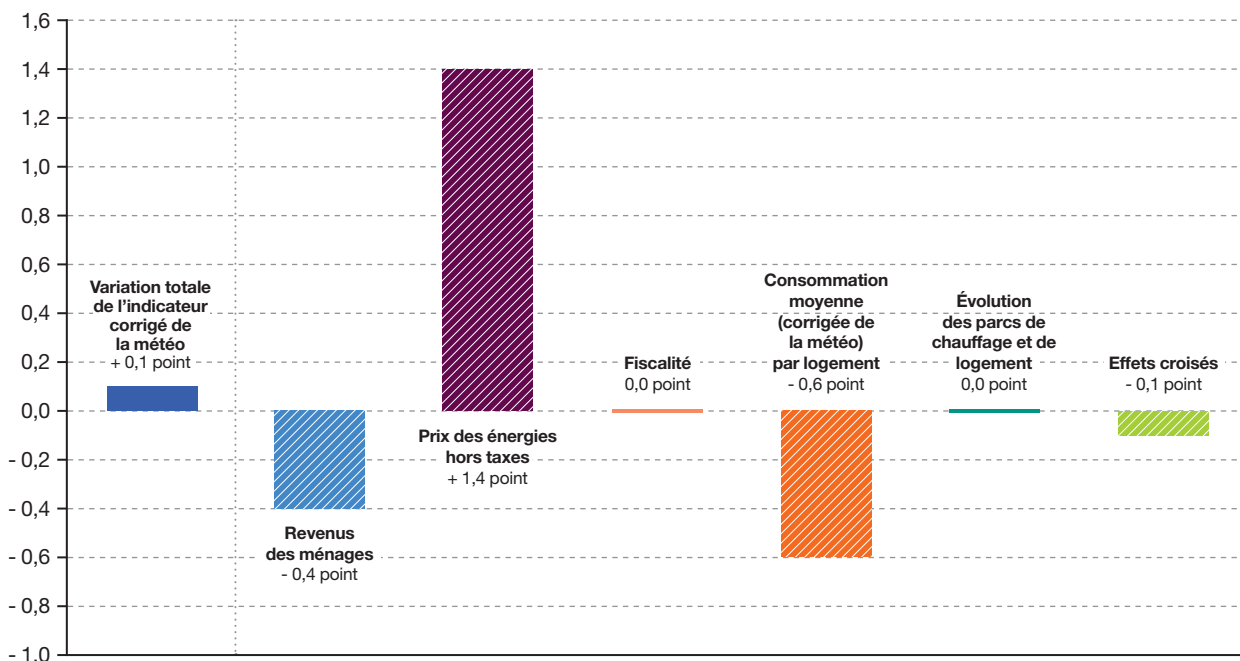
2021, les prix HT des énergies ont été dans l'ensemble nettement supérieurs en moyenne à 2020.

Cette progression des prix a des causes multiples, dont la reprise économique mondiale en sortie de crise du Covid-19, qui explique la flambée des prix du pétrole, faisant s'accroître le prix HT du fioul de 19 %. Ce rebond de l'activité économique mondiale, conjugué à la demande toujours forte en gaz naturel liquéfié des pays asiatiques, ont entraîné une hausse de la demande de gaz sur les marchés mondiaux. Côté offre, la Norvège et la Russie, premiers fournisseurs de la France, n'ont pas été en capacité d'augmenter leur offre en raison de maintenances retardées par la crise sanitaire en mer du Nord et de la réduction du transit de gaz russe par l'Ukraine. Les prix HT du gaz résidentiel ont augmenté d'environ 23 % en France, ce qui a conduit le gouvernement français à geler les tarifs réglementés de vente proposés par Engie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021. Dans ce contexte de hausse de la demande de l'énergie, le prix de l'électricité, dépendant aussi des fluctuations du prix du gaz, a également augmenté mais dans une moindre mesure (+ 1,8 %).

Dans le sillage du renchérissement des prix de ces énergies, les prix HT du bois et des réseaux de chaleur urbain ont également progressé (respectivement d'environ 2 % et 9 % entre 2020 et 2021). Le bois et le réseau de chaleur urbain sont utilisés comme énergie principale de chauffage par respectivement 5 % et 6 % des ménages appartenant aux trois premiers déciles.

### Graphique 2 : facteurs expliquant la hausse (hors effet météo) de l'indicateur de précarité énergétique entre 2020 et 2021

En points de pourcentage



Note de lecture : la hausse des prix HT des énergies contribue à augmenter l'indicateur corrigé la météo de précarité énergétique de 1,4 point en 2021.

Note 1 : les effets croisés traduisent les interactions entre les différents facteurs.

Note 2 : la méthodologie d'estimation des revenus est celle détaillée dans l'encadré 2 de La précarité énergétique en 2020 : un léger repli, CGDD, Théma essentiel, janvier 2022. Elle a été adaptée aux données disponibles, dans la mesure où l'indicateur avancé du taux de pauvreté estimé par le modèle Ines de l'Insee n'était pas disponible lors de la rédaction de cette publication.

Champ : France métropolitaine, hors ménages étudiants.

Source : CGDD, modèle Prometheus 2023

### LES REVENUS DES MÉNAGES MODESTES PROGRESSERAIENT, LIMITANT LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2021, les revenus des ménages des trois premiers déciles sont estimés en hausse par rapport à 2020 et limitent donc la hausse du poids des dépenses énergétiques dans les revenus de ces ménages.

En 2021, avec la reprise de l'activité, les revenus d'activité ont fortement rebondi [3]. En outre, la mise en œuvre de certaines mesures exceptionnelles s'est poursuivie pour lutter contre les effets de la crise sanitaire. Ainsi, les indemnités d'activité partielle ont continué de compenser une partie des baisses de salaires liées à la crise sanitaire. Elles représentent 100 € en moyenne pour les ménages des deux premiers déciles ([4], Partie 4. Niveaux de vie et redistribution). De plus, en fin d'année 2021, une « indemnité inflation » de 100 € a été versée pour les personnes gagnant moins de 2 000 € nets par mois afin de contenir les effets de la hausse des prix.

### LE DÉCONFINEMENT ET UN ÉTÉ PLUS FRAIS DIMINUENT LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation moyenne d'énergie par logement, corrigée de la météo, diminue en 2021, ce qui limite la hausse de l'indicateur de 0,6 point. Des facteurs conjoncturels de 2021 tirent en effet à la baisse la consommation d'énergie par logement des ménages. D'une part, la sortie de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a permis de retrouver des comportements de consommation des ménages proches de ceux mesurés avant 2020. En effet, les périodes de confinement et de restrictions survenues en 2021 ont été plus courtes et plus faibles que celles de 2020. Cela s'est traduit en particulier par une baisse des usages de l'eau chaude sanitaire et de cuisson, ces deux postes de consommation énergétique représentant 20 % de la consommation d'énergie des ménages. D'autre part, l'été 2021 a été le plus frais depuis 2014. L'usage de la climatisation a ainsi fortement ralenti par rapport à 2020. Enfin, l'évolution de la structure du parc de chauffage, c'est-à-dire la modification des énergies de chauffage utilisées dans les logements, est trop modérée sur un an pour impacter significativement l'indicateur de précarité énergétique.

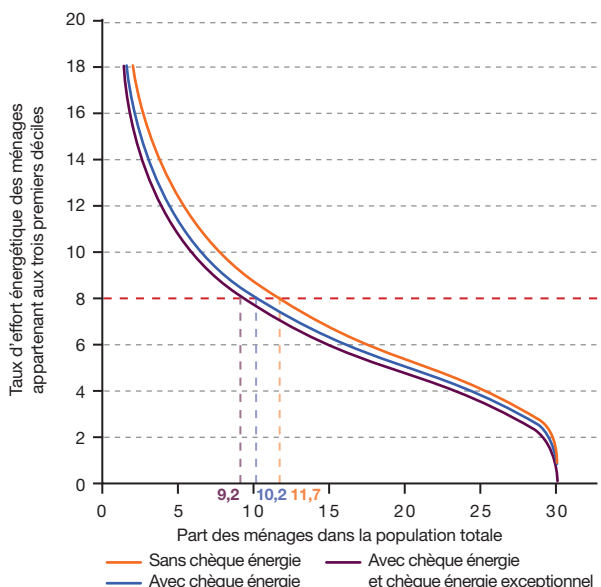
### LE CHÈQUE ÉNERGIE ET LE CHÈQUE ÉNERGIE EXCEPTIONNEL, DES DISPOSITIFS QUI RÉDUISENT LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le chèque énergie est un dispositif d'aide au bénéfice des ménages les plus modestes pour le paiement des factures liées à l'énergie du logement. Il bénéficie à 5,8 millions de ménages en 2021 et son montant annuel varie de 48€ à 277 €, en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) et de la composition du ménage, définie en unité de consommation

(UC). En 2021, il y a eu un rehaussement de 100 € du plafond d'éligibilité qui est désormais à 10 800€ de revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC). En parallèle de cette revalorisation, un chèque énergie exceptionnel de 100€ a été envoyé aux bénéficiaires du chèque énergie en décembre 2021 [5]. Ces mesures sont intervenues dans le cadre de la forte hausse des prix de l'énergie, notamment en fin d'année.

Le chèque énergie diminue l'indicateur de précarité énergétique corrigé de la météo de 11,7 % à 10,2 % (l'indicateur brut passe lui de 11,9 % à 10,4 %). Avec la prise en compte du chèque exceptionnel, l'indicateur de précarité énergétique corrigé de la météo est ramené au total de 11,7 % à 9,2 % (l'indicateur brut passe lui de 11,9 % à 9,4 %). Le chèque énergie diminue donc de 1,5 point l'indicateur de précarité énergétique et le chèque énergie exceptionnel de 1 point supplémentaire, pour une réduction totale de 2,5 points (graphique 3).

**Graphique 3 : répartition des ménages des trois premiers déciles de revenu par taux d'effort énergétique décroissant, corrigé de la météo, selon les dispositifs**  
En %



*Note de lecture : sans le chèque énergie, les ménages faisant partie des trois premiers déciles et ayant un taux d'effort supérieur à 4 % représentent 25 % de la population totale. La droite horizontale représente le seuil de 8 % du taux d'effort énergétique (TEE) au-delà duquel les ménages des 3 premiers déciles se trouvent en situation de précarité énergétique. Ainsi, l'intersection des trois courbes de distribution du TEE avec cette droite horizontale permet de lire sur l'axe des abscisses le taux de précarité énergétique associé.*

*Champ : France métropolitaine, hors ménages étudiants.*

*Source : CGDD, modèle Prometheus 2023*

Le chèque énergie vient diminuer la facture d'énergie effectivement payée par les ménages et donc le poids moyen de la facture énergétique dans leur budget. Grâce à ce dispositif, plus de 400 000 ménages ont pu sortir de la précarité énergétique (tableau 1). De plus, le chèque exceptionnel a permis à environ 300 000 ménages supplémentaires d'échapper à la précarité énergétique, soit au total près de 700 000 ménages.

**Tableau 1 : nombre de ménage en précarité énergétique en 2021 selon les dispositifs**

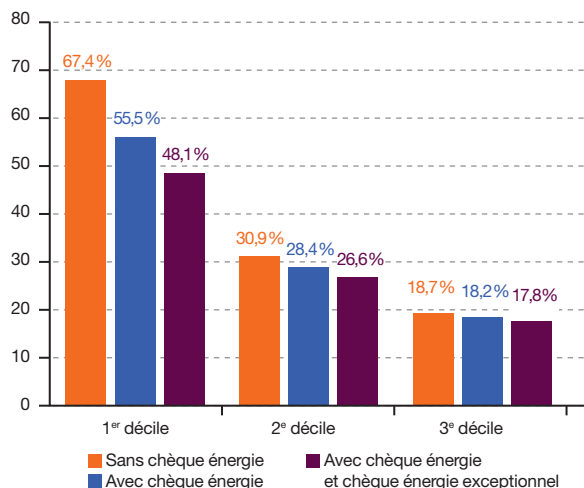
En milliers

Dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie du logement	Nombre de ménages en précarité énergétique	Nombre de ménages sortis de la précarité énergétique
Sans chèque énergie	3 385	-
Avec chèque énergie	2 958	428
Avec chèque énergie et chèque exceptionnel	2 676	710

Champ : France métropolitaine, hors ménages étudiants.  
Source : CGDD, modèle Prometheus 2023

**Graphique 4 : proportion de ménages en situation de précarité énergétique par décile de revenu**

En %



Note de lecture : au sein du 1<sup>er</sup> décile, c'est-à-dire parmi les 10% des ménages les plus modestes en termes de revenu total par unité de consommation (UC) et sans chèque énergie, 67,4% des ménages sont en précarité énergétique au sens de l'indicateur basé sur le taux d'effort.

Champ : France métropolitaine, hors ménages étudiants.  
Source : CGDD, modèle Prometheus 2023

Au-delà de l'indicateur calculé sur tous les ménages des trois premiers déciles de revenu, le taux de précarité énergétique est hétérogène et fortement décroissant avec le revenu [6]. Ainsi, pour le 1<sup>er</sup> décile de revenu, le taux de précarité énergétique sans chèque énergie est de 67,4 % contre 55,5 % avec le chèque énergie et 48,1 % avec le chèque énergie exceptionnel en plus. Le chèque énergie réduit donc de 11,9 points le taux de précarité énergétique du 1<sup>er</sup> décile, et le chèque exceptionnel de 7,4 points supplémentaires, soit une réduction totale de 19,3 points (graphique 4). Pour les ménages des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> déciles cette réduction est moins importante (respectivement - 4,3 points et - 1 point au total), en raison d'un montant moyen de chèque plus faible. S'y ajoute également l'effet d'un moindre ciblage (42 % des ménages précaires du 2<sup>e</sup> décile seulement sont bénéficiaires du chèque alors que quasiment tous les ménages précaires du 1<sup>er</sup> décile le touchent par exemple).

## RÉFÉRENCES

- [1] *La précarité énergétique en 2020 : un léger repli*, CGDD, *Théma Essentiel*, janvier 2022.
- [2] *2021, une année de forts contrastes en France*, site Météo France, janvier 2022.
- [3] *Fort rebond de l'activité et hausse du pouvoir d'achat des ménages*, *Les comptes de la Nation en 2021*, Insee, mai 2022.
- [4] *France, portrait social*, Insee Références, édition 2022.
- [5] *Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État*, jaune budgétaire, 2022.
- [6] *Le chèque énergie : un dispositif qui contribue à réduire la précarité énergétique en France*, CGDD, *Théma Essentiel*, octobre 2021.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bilan énergétique de la France en 2021*, SDES, *Datalab Essentiel*, janvier 2023.  
*Précarité énergétique : une relative stabilité entre 2010 et 2019*, CGDD, *Théma Essentiel*, novembre 2021.

Hana BOUHALLI, SEVS  
Kendrick HERZBERG, SEVS

Dépôt légal : mars 2023  
ISSN : 2255-493X (en ligne)

Directeur de publication : Thomas Lesueur  
Coordinatrice éditoriale : Laurianne Courtier  
Maquettage et réalisation : Agence Citizen Press

## Commissariat général au développement durable

Service de l'économie verte et solidaire  
Sous-direction de l'économie et de l'évaluation  
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex  
Courriel : diffusion.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.ecologie.gouv.fr



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Liberté  
Égalité  
Fraternité